

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES

Vannes, le 6 décembre 2024

M. Laurent SAVAETECourriel : [dada+request-47372-
44a3b245@madada.fr](mailto:dada+request-47372-44a3b245@madada.fr)Dossier suivi par :
Sandrine LE DEVEDEC – tél. 02 97 54 81 53
sandrine.ledevedec@morbihan.fr**Objet :** - Communication de documents administratifs
- Compagnie des ports du Morbihan

Monsieur,

Par courrier réceptionné le 23 septembre dernier, vous avez sollicité du département la communication des documents administratifs ci-après :

- le règlement intérieur de la Compagnie des ports du Morbihan (CPM),
- les rapports annuels, les comptes rendus financiers et techniques pour chaque port de la concession pour les deux dernières années,
- le compte d'exploitation pour les deux dernières années.

Le lien mentionné ci-après, valable pendant 10 jours, vous permet le téléchargement des documents suivants : le règlement intérieur de la CPM ainsi que les rapports annuels 2022 et 2023 pour les ports d'Arradon, Arzal-Camoël, Etel et Port-Niscop, Folleux, Hoëdic, Ile-aux-Moines, La Trinité-sur-Mer, Le Crouesty (Arzon), Locmiquélic, Port-Haliguen (Quiberon) et Saint-Goustan (Auray) : <https://transferts.morbihan.fr/pickup?claimID=rneqsSq4t7VurWEf&claimPasscode=iGXnFkoxqXUDirMm&mailAddr=43342>.

Une copie de ce courrier est adressée à la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) suite à votre saisine du 25 octobre 2024, notifiée le 21 novembre 2024 au département.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Pour le président du conseil départemental
et par délégation
La directrice des affaires juridiques
et des assemblées,
personne responsable de l'accès aux documents
administratifs et des questions relatives à la
réutilisation des informations publiques*

**Sandrine LE DEVEDEC**